

Parlons des gens qui disent qu'il aurait fallu faire quelque chose plus tôt à propos de ces banques. Je rappelle au parti libéral qu'en 1980 il a autorisé une multiplication par sept des banques, qui sont passées de 11 à 70, mais il a oublié d'apporter les rectifications nécessaires aux règlements et aux organismes de régie qui contrôlaient ces banques. C'est un problème auquel la ministre d'État aux Finances de notre nouveau gouvernement s'attaque maintenant.

Conformément aux dispositions de l'alinéa 9(4)a) du Règlement, je propose, appuyé par le député de Simcoe-Nord (M. Lewis):

Que la Chambre continue de siéger entre 1 heure et 2 heures aujourd'hui, afin de poursuivre l'étude de la motion de M. Hnatyshyn.

Si je peux poursuivre mes remarques pour terminer mon exposé de dix minutes...

M. Deans: Attendez une minute.

Le président suppléant (M. Charest): Le député de Saskatoon-Est (M. Ravis) présente sa motion en conformité des dispositions des articles 9(4)a) et 9(4)b) du Règlement qui stipulent:

Lorsque l'Orateur met une motion semblable aux voix, il doit inviter les députés qui s'opposent à ladite motion à se lever de leur place. Si 25 députés ou plus se lèvent, la motion est réputée retirée; autrement, elle est adoptée.

Je considère la motion recevable. Que les députés qui s'opposent à la motion veuillent bien se lever.

Et moins de 25 députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Charest): La motion est donc adoptée.

(La motion de M. Ravis est adoptée.)

Le président suppléant (M. Charest): Poursuite du débat. La parole est au député de Gander-Twillingate (M. Baker).

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, cette motion vise, évidemment, à interrompre le débat en deuxième lecture sur ce projet de loi. L'opposition estime qu'en déposant cette mesure, le gouvernement aurait dû, au moins, préciser qui touchera cet argent; autrement dit, il devrait révéler le nom des gens qui ont des dépôts de plus de \$60,000. J'ignore pourquoi, et je suppose que personne au Canada sauf le gouvernement conservateur ne le sait, le gouvernement refuse de divulguer ces noms.

M. Dingwall: Camouflage.

M. Baker: C'est exactement cela. Je voudrais en revenir aux déclarations antérieures du gouvernement. Par exemple, le ministre des Finances (M. Wilson), qui assume la responsabilité de cette mesure par l'entremise de la ministre d'État aux Finances (M^{me} McDougall), a dit ceci dans son exposé budgétaire:

Et il stimule les Canadiens en récompensant la réussite plutôt qu'en subventionnant l'effort.

Un peu plus loin il a déclaré:

Attribution de temps

Mais cette mesure constitue avant tout un encouragement général qui permet aux Canadiens de choisir leurs placements... Cet aspect est au cœur de notre philosophie. Les décisions seront prises, comme elles doivent l'être, par les Canadiens, et non par des politiciens ou des fonctionnaires ici à Ottawa.

Et il a ajouté:

Conformément à son principe d'accroissement du rôle que doivent jouer les encouragements du marché, le gouvernement entreprend de diminuer le recours aux subventions.

Avant les élections, les membres du prétendument merveilleux gouvernement conservateur ont tenu les propos suivants:

Ce sera un gouvernement transparent...

Et ils ont ajouté:

Nous dirigerons un gouvernement franc et honnête qui rendra des comptes aux citoyens. Nous redonnerons aux Canadiens confiance dans le gouvernement fédéral en rendant des comptes au Parlement.

Et comme si cela ne suffisait pas, voilà qu'on nous impose une motion de clôture. Qu'ont déclaré les conservateurs avant les élections? Voici ce qu'ils ont dit à propos des libéraux: «Ils n'ont aucun respect pour nos institutions; ils obligent le Parlement à adopter des mesures en lui imposant la clôture». Quel revirement dans l'attitude de ce parti politique, une fois au pouvoir!

● (1230)

Il ne faut surtout pas perdre de vue qu'il s'agit de verser plus de 800 millions de dollars aux déposants de la Banque Commerciale du Canada dont les dépôts sont supérieurs à \$60,000 et cela, sans que nous ne connaissions leurs noms. Je le répète, il s'agit de plus de 800 millions!

C'est vraiment incroyable étant donné qu'à l'heure actuelle, il y a à Terre-Neuve des pêcheurs qui n'ont pas suffisamment de timbres pour toucher des prestations d'assurance-chômage pendant l'hiver et, dans l'Ouest, des cultivateurs qui ont dû rejoindre les rangs des assistés sociaux. Dans la plupart des régions du centre et de l'ouest du pays, le revenu agricole moyen est d'environ \$5,000.

Alors que toutes les catastrophes naturelles qui se sont produites ont obligé ces gens à rejoindre, pour la première fois de leur vie, les rangs des assistés sociaux, le gouvernement présente un projet de loi pour rembourser les dépôts supérieurs au plafond de \$60,000 fixé par la SADC et propose de le faire sans indiquer le nom des personnes et des sociétés bénéficiaires.

Quel genre de gouvernement avons-nous là? Comment un gouvernement peut laisser 20,000 à 30,000 producteurs du secteur primaire de l'Est, nos pêcheurs et les travailleurs des conserveries de poisson sans gains suffisants pour avoir droit aux prestations d'assurance-chômage cet hiver?

M. Rodriguez: Un gouvernement conservateur.

M. Baker: Quel genre de gouvernement peut présenter une telle mesure en disant qu'il va attendre jusqu'à Noël pour décider s'il y a lieu ou non d'aider les pêcheurs et les agriculteurs?